

Sensibiliser le jeune public et Accompagner les établissements scolaires et centres de loisirs : L'offre de la Communauté de communes

Depuis de nombreuses années, la Communauté de communes du Plateau Picard permet aux structures de son territoire accueillant le jeune public de **bénéficier d'interventions pédagogiques et de visites gratuites.**



Plus de 1 200 enfants (environ 300 élèves par an, essentiellement de primaire), **sur ces quatre dernières années**, ont ainsi été sensibilisés à la question des déchets et aux choix de consommation en faveur d'un développement durable.

Aujourd'hui la collectivité souhaite poursuivre cette sensibilisation et même la renforcer en invitant les jeunes sensibilisés à passer de la théorie à la pratique ! Pour cela, elle se propose d'accompagner les établissements scolaires et les centres de loisirs dans la mise en œuvre de gestes concrets de tri ou de prévention¹ des déchets.

■ LES DEMANDES D'INTERVENTION :

Pour organiser au mieux les interventions durant l'année scolaire, la Communauté de communes adresse aux chefs d'établissement un formulaire de demande d'animation. Son envoi intervient durant le mois de mai précédent l'année de sensibilisation.

A la rentrée scolaire, un rendez-vous de planification est pris avec le professeur ou l'encadrant demandeur. Ce rendez-vous sert aussi à affiner le projet pédagogique pour l'adapter aux besoins de chacun.

**Demande d'animation
« Déchets »
2014/2015**

1) Renseignements pratiques

• Etablissement demandeur

Type d'établissement : École maternelle École primaire Collège Centre de Loisirs Lycée

Nom de l'établissement : _____ Code postal : _____
 Adresse : _____ Mail : _____
 Téléphone : _____
 Nom du directeur : _____

• Auteur du projet

Nom du référent pour le projet : _____ Mail : _____
 Téléphone : _____

• Les classes concernées par la demande

Niveau ou classe d'âge	Enseignant ou encadrant	Nombre d'élèves

2) Les propositions de la Communauté de communes¹

En partenariat avec le SYNDIPE², nous accompagnons les classes ou établissements souhaitant mener un projet sur le thème des déchets. Comme vous le découvrez à la lecture de la plaquette ci-jointe, cet accompagnement peut prendre des formes variées.

- Sensibiliser au tri et à la réduction des déchets
- Grâce à des supports pédagogiques ludiques et variés, les élèves apprennent ce qu'est un déchet, son impact sur la nature et les gestes pour le jeter sans nuire à l'environnement.
- Collecter occasionnellement des objets inutilisés

¹ Pour plus d'information, vous pouvez contacter Mme CLEAZÉ Ecole au 03 44 77 38 46 ou par courriel : s.cleaz@cc-plateau-picard.fr

² Syndicat Mixte Oise Verte Environnement

¹ Prévention des déchets : ensemble des actions menées en amont de la collecte pour réduire les quantités de déchets produits ou leur nocivité.

Les interventions sont ensuite réalisées selon le calendrier établi.

Si un enseignant ou un encadrant n'a pas pu faire part de sa demande à temps, soit qu'il n'ait pas eu connaissance du formulaire, soit qu'il n'ait pu identifier son besoin de sensibilisation que tardivement, il peut le signaler à la Communauté de communes.

Dans la mesure du possible, en fonction de la disponibilité des animateurs intervenant dans les structures, sa demande sera satisfaite.

Contact : 03 44 77 68 38 ou operation.reduction@cc-plateaupicard.fr

▪ **LE PRET DE MATERIEL PEDAGOGIQUE :**

Du matériel pédagogique peut être mis à disposition.

Livres, DVD, panneaux d'information, exposition, kit de fabrication de papier recyclé, ou encore mallettes pédagogiques (dont la célèbre malle « Rouletaboule » qui répond aux exigences d'une Education à l'Environnement et au Développement Durable) peuvent être empruntés pour une durée de quinze jours, dans le cadre d'une convention de prêt.



▪ **LES ANIMATIONS PEDAGOGIQUES ET LES VISITES :**

Ces dernières sont majoritairement réalisées par le SYMOVE², partenaire privilégié du Plateau Picard. Différents thèmes peuvent être abordés lors des animations :

- Définition d'un déchet,
- La collecte sélective et le bon geste de tri,
- Le devenir des déchets : recyclage, compostage, enfouissement,
- Les Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques,
- La prévention des déchets : éco-consommation, le réemploi, compostage.



Leur contenu est défini avec l'enseignant ou l'encadrant, en fonction de ses besoins et du temps disponible.

Les visites de sites de traitement des déchets (installation de stockage des déchets ou centre de tri par exemple) viennent clôturer efficacement un projet pédagogique mené sur plusieurs séances. En effet, il est nécessaire, afin que les jeunes tirent tout le bénéfice possible des visites, d'avoir

² SYMOVE : Syndicat Mixte Oise Verte Environnement, site web : www.symove.fr

bien préparé ces dernières en amont : compréhension des enjeux environnementaux, connaissances de bases du circuit des déchets ménagers et rôle des sites visités.

▪ L'ACCOMPAGNEMENT DU TRI OU DE LA REDUCTION DES DECHETS :

Cet accompagnement passe essentiellement par du conseil, mais aussi par la mise à disposition de supports de communication ou de matériel technique tels que des composteurs ou des poubelles de tri du papier.

La mise en place de geste de tri ou de réduction des déchets dans un établissement nécessite le concours d'un ensemble de personnes devant être au minimum informées (parfois formées) des changements à opérer dans leurs habitudes : les jeunes bien sûr, mais aussi le personnel de l'établissement (enseignants, animateurs, agents d'entretien, ...). La collectivité peut accompagner la structure dans cette information, notamment via des interventions réalisées par sa chargée de mission sensibilisation et prévention des déchets.

Les actions concrètes qui peuvent être menées sont nombreuses. En voici trois, emblématiques des projets déjà accompagnés par de la Communauté de communes du Plateau Picard :

- Le tri du papier :

Aujourd'hui 1 papier sur 2 n'est pas recyclé³ ! Pour motiver les élèves à mieux trier et faciliter la séparation des papiers du reste de la poubelle des ordures ménagères résiduelles⁴, une signalétique ludique et des contenants adaptés sont mis à la disposition.



Autocollants « Trions nos papiers ! » du SYMOVE



« Cocotte » de tri du Plateau Picard

- La collecte ponctuelle en vue de réemploi :

Ce type de collecte permet aux enfants de passer de la théorie à la pratique de manière ponctuelle.

En effet, une collecte thématique (de jouets, de livres, etc.) permet aux jeunes de donner les objets qu'ils n'utilisent plus plutôt que de les jeter. De ce fait ils réalisent un premier geste de réemploi.

³ Selon Eco-folio, éco-organisme responsable de la filière de recyclage des papiers, site Web : www.ecofolio.fr

⁴ Ordures ménagères résiduelles (OMR) : déchets desquels ont été retirées les fractions pouvant être triées sélectivement. Les OMR sont orientées vers l'enfouissement ou l'incinération.

Les objets sont ensuite collectés par la Recyclerie du Plateau Picard et remis en état pour qu'ils soient utiles à d'autres.

Les enfants sont sensibilisés au réemploi par le biais d'une animation spécifique. La présence du totem « point de collecte » ci-contre et d'une exposition sur le réemploi dans le hall de l'établissement, par exemple, permet également la sensibilisation des personnes qui les entourent.



- Le compostage des déchets de goûter ou de restauration scolaire :

Selon l'ADEME⁵, entre 30 et 40 % de la poubelle des ordures ménagères résiduelles sont constitués de bio-déchets qui peuvent être compostés.

Face à ce constat, un décret (12 juillet 2011) oblige les « gros producteurs » de bio-déchets à réaliser le tri de ce type de déchets pour en assurer la valorisation par compostage ou méthanisation. En 2016, les établissements de restauration collective produisant plus de 10T de bio-déchets à l'année devront appliquer le décret. A ce titre, certaines cantines scolaires sont directement concernées.

Au-delà de l'application du décret, jeter des déchets compostables dans la poubelle ordinaire constitue un gaspillage de matière, produit des pollutions inutiles (transport de déchets, occupation d'un espace précieux dans les centres de stockage des déchets, ...) et engendre un surcoût pour la collectivité.

Pour encourager les écoles à pratiquer le compostage, la Communauté de communes met à disposition de l'établissement des composteurs et des bio-seaux. Elle conseille également dans la mise en œuvre technique du projet : dimensionnement du site de compostage, installation de ce dernier, formation du personnel, etc.



⁵ ADEME : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie, site web : www.ademe.fr ou www.reduisonsnosdechets.fr